

CONSEIL DE QUARTIER VILLIERS-BARBUSSE

20 juin 2023

28 participants

Maison de quartier Gérard Rinçon

Ordre du jour :

1. Atelier "Plan Arbres" de la ville de Montreuil : propositions sur les lieux d'implantation des arbres dans notre quartier pour transmission à l'adjointe Catherine Dehay
2. Retour sur notre rencontre du 19 avril 2023 avec l'adjointe déléguée aux parcs, à la nature et à l'animal en ville Catherine Dehay, portant sur la présence des animaux domestiques dans les squares de la commune, le projet de cour Oasis de la maternelle Jean Jaurès, et le "Plan Arbres" de la ville de Montreuil.
3. Brèves de quartier
4. Barbecue convivial

1. Atelier « Plan Arbres »

L'équipe d'animation a imprimé des plans géants du quartier et effectué un pré-repérage **partiel** des lieux possibles d'implantation d'arbre (en sillonnant le quartier à vélo). Le fruit de ces recherches, **une centaine d'emplacements à ce jour**, a été présenté et les propositions complétées par les habitants. Une carte est à venir et sera transmise rapidement dans un prochain mail, n'hésitez pas à envoyer vos suggestions même avant sa réception.

Le principe : aucune des propositions actuelles ne supprime de places de stationnement (celles officiellement marquées au sol) ; les rues sans aucun arbre ont été ciblées en priorité ; des alignements ont été complétés. Ont été aussi repérées des places de stationnement à débitumer et des endroits où mettre des bosquets si la profondeur ne permet pas l'implantation d'arbres.

Le plan et les propositions partielles ont été remis dès le mercredi 21 juin matin à l'élue en charge de la nature en ville Catherine Dehay qui s'est montrée très preneuse de ce gros travail de relevés. Elle nous a incité à communiquer davantage d'emplacements.

Ajout post-séance : *Après recoupement des nouvelles propositions issues du CDQ, un nouveau plan & adresses ont été envoyés le vendredi 30 juin au service de Catherine Dehay comprenant 158 emplacements d'arbres et 3 bosquets. Merci à tous pour vos suggestions, il est encore possible d'émettre des propositions (avec une adresse précise et idéalement un visuel).*

Lien ci-dessous vers la carte interactive (non-modifiable, passer par nous) :

<https://www.google.com/maps/d/u/2/viewer?hl=fr&mid=1NKpgRcqFocROhvCOarAqgePPaGQry9c&ll=48.868773101530984%2C2.44023119999999826&z=16>

Et en voici un aperçu ci-dessous :



2. Compte-rendu rencontre avec le service Nature en ville – 19 avril 2023 – Mairie de Montreuil

En présence de :

- **Catherine Dehay** - Adjointe déléguée aux parcs, à la nature et à l'animal en ville, à la végétalisation, et aux jardins citoyens.
- **Valérie Wiart** – directrice technique du service Nature en ville
- **Raphaël Bouton** – Responsable des services Jardins et Nature en ville
- **Marie-Hélène Carlier** – ambassadrice de la Nature en et l'Animal en ville
- **Camille-Jean & Lucile** - animateurs du Conseil de quartier Villiers-Barbusse
- **Lola Pazstor** - riveraine

Ordre du jour :

1. Contours de la demande d'expérimentation d'horaires autorisées pour les chiens dans le square Barbara
2. Projet « 5000 arbres en ville », comment s'associer en tant que Conseil de quartier ?
3. Le projet de la Cour Oasis de l'école maternelle de l'établissement Jean Jaurès dévoilé pour un résultat décevant manquant d'ambition végétale
4. Divers – square Barbara

1. Expérimentation canine au square Barbara

Une demande a émané de propriétaires de chiens du quartier de pouvoir promener leurs animaux dans le square Barbara. Suite à une séance de conseil de quartier particulièrement animée par ce sujet, et sans unanimité, il a été décidé de porter la demande au service Nature en ville dans le cadre d'une expérimentation de 3 mois pour une autorisation de la présence canine de 8h à 9h en semaine - sauf mercredi, jours fériés et vacances scolaires. Cette expérimentation serait suivie d'une enquête auprès de tous les usagers du parc afin de décider de son maintien / son élargissement / son annulation. Des panneaux contextualiseraient le caractère éphémère de l'expérimentation pour ne pas créer de confusion dans les consignes.

Ceci étant posé, la demande a été suspendue en plein vol car le Service nature en ville nous informe d'un changement des règlements de tous les parcs et squares de Montreuil à compter de juin 2023. Tous les chiens seront alors autorisés en permanence dans ces lieux **à deux conditions : tenus en laisse *exclusivement* et interdits sur les aires de jeux des enfants.**

Des panneaux sur les grilles et près des aires de jeux informeront du nouveau règlement. Il est rappelé qu'en cas d'incident, c'est le propriétaire du chien / celui qui tient la laisse / son référent qui

est responsable juridiquement, et non la mairie. Un guide de l'animal en ville est désormais consultable dans la maison de quartier Gérard Rinçon.

Cette nouvelle réglementation pose question sur différents points. Les détracteurs de la présence canine dans les parcs redoutent le manque de discipline des propriétaires de chiens une fois « la vanne ouverte », les propriétaires de chiens soulignent que les chiens sont plus tendus et frustrés quand ils sont tenus en laisse plutôt qu'en pleine liberté. Par ailleurs, on remarque déjà de plus en plus fréquemment des chiens sans laisse dans le square Barbara, et personne pour faire appliquer l'amende de 135 € en cas d'excrément non ramassé ou même pour un rappel à l'ordre sur l'obligation de la laisse.

Le service Nature en ville énonce qu'il est du rôle des parents d'enseigner à leurs enfants à se comporter intelligemment en présence d'animaux, un enseignement qui serait une partie comme une autre du socle commun du vivre-ensemble. Cette philosophie ne fait pas l'unanimité.

2. 5000 arbres en ville

A garder en tête : lorsqu'on plante un arbre en ville, il lui faut idéalement une « fosse » de 1 x 3m en largeur et 1,20m en profondeur.

Pour orienter ses choix de plantations et d'implantation, le Service Nature en ville doit considérer tous les paramètres suivants - d'où les délais de 6 à 9 mois pour repérer les bons emplacements :

- Essences d'arbres résistants le mieux au réchauffement climatique
- Ne pas gêner les usages (marchés, arrêts de bus, circuit de promenade...)
- Attention aux réseaux souterrains d'eau, électricité, téléphone, etc.
- Les plantations ne peuvent se faire qu'en hiver de novembre à mars et la création des fosses est très longues = période resserrée pour planter beaucoup d'arbres d'un seul coup, grosse opération
- Viser les anciennes fosses rebouchées car plus faciles à rouvrir
- Implantations possibles sur les trottoirs mais aussi sur la chaussée (plus simple car moins de canalisations)
- Priorité aux îlots de chaleur et aux zones autour du futur tramway

Est Ensemble valide ensuite les emplacements. La communauté de communes ne finance que l'opération de plantation, pas d'éventuels frais de contournement de canalisation ou autre complication qui seraient alors à la charge de la mairie et grèveraient gravement le budget.

L'entretien et le suivi du bien-être des essences jusqu'à 3 ans après la plantation incombe à l'entreprise prestataire. Si l'arbre meurt, l'entreprise doit le remplacer à ses frais.

Le Service Nature en ville est preneuse de suggestions d'emplacements centralisées par le canal du Conseil de quartier pour son quota de 5000 arbres. Cela fera l'objet d'un atelier de travail collectif, idéalement avant l'été 2023 pour viser une plantation à l'hiver de la même année.

3. Cour Oasis

Le Conseil de quartier fait part du bilan très décevant de la future cour Oasis qui sera livrée en septembre 2023 dans la cour de la maternelle Jean Jaurès. Ce bilan est commenté ainsi par le Service Nature en ville :

- Beaucoup de leurs propositions à ce sujet n'ont pas été retenues fautes de budget ou par décision unilatérale (par ex ils ont défendu l'idée de broyat au sol). Déception partagée pour le manque de moyens et donc d'ambition.
- 4 arbres dans cette cour = le max car besoin d'espace pour se développer
- Par chance, la cour est largement ombragée pour limiter l'exposition au soleil aux grandes chaleurs.
- Suggestion de discuter de nos griefs directement avec Mme Dominique Attia pour être entendus (Adjointe déléguée à l'éducation, à l'enfance, et aux bâtiments).

4. Divers – square Barbara

Suite à l'anecdote d'un particulier ayant taillé les nouveaux fruitiers du square Barbara, le Service rappelle que la taille annuelle des arbres est maintenant déconseillée car elle n'ajoute pas de vigueur aux arbres et peut introduire davantage de maladies.

De manière générale, ce n'est pas aux particuliers de tailler les arbres de l'espace public et, pour rappel, il n'est pas autorisé d'introduire ses propres plantations au parc. Risque de prolifération d'espaces invasives et/ou à croissance rapide que les jardiniers ne sauraient traiter efficacement au vu du nombre de ressources humaines limitées.

Signaler les bancs cassés du square Barbara sur Sésam, et mettre en copie l'antenne de quartier. (PS : *cette demande a été faite depuis et enregistré par les services le 20/06/23. Un long délai d'attente a été annoncé pour ce remplacement de ces « mobiliers spécifiques » par les ateliers de la ville*).

La décision a été prise par la ville d'interdire les bacs à sables car pas les moyens d'assurer sa bonne hygiène de par les déjections, mégots, bactéries, etc. La mairie reste responsable juridique en cas d'accident sur ce point.

3. Brèves du quartier :

- Square Barbara : Les fenêtres de la cabane du square Barbara ont été découpées pour un résultat apprécié. Il manque encore la plantation de 3 arbres pour clore ce projet issu d'un budget participatif. La cabane est installée sur la dalle de béton et est donc très chaude en ce période estivale. Certains habitants proposent de faire pousser des plantes grimpantes (ex : lierre) pour apporter de la fraîcheur.

-La fête de quartier a été une grande réussite ! Bravo le comité des fêtes.

- L'équipe d'animation du CDQ Villiers-Barbusse est en lien avec celui de la La Noue concernant les nombreux impacts de l'installation de la Cour Nationale du Droit d'Asile et du tribunal Administratif sur la place Général de Gaulle à horizon 2026. Ceci afin d'anticiper et d'accueillir les salariés et requérants dans les meilleurs conditions possibles (transports, sanitaires, restauration et...). Ce sujet sera réabordé lors de prochaines séances. Les CDQ essaient d'interpeller tous les élus concernés pour pouvoir échanger à ce sujet.

- Une habitante fait part de la **sous-utilisation du local de la maison des associations** dans le quartier. Réflexion sur une communication via le Conseil de Quartier, un panneau d'affichage à l'entrée etc.

- **Des affiches ont été données par l'Association Barbara Perlimpinpin**, un atelier de sélection des affiches et décoration de la Maison du square Barbara est à prévoir.

- **Ajout post-séance** : *Gaylord Le Chequer a communiqué sur l'avancée de l'aménagement de la parcelle située au 101 Ernest Savart (croisement avec le bd Henri Barbusse) pour lequel une proposition avait été faite à la mairie incluant la plantation de 3 arbres. Voici ses propos dont nous nous réjouissons* : « Je vous confirme avoir saisi les services de la Ville afin que la démolition du pavillon intervienne dans les meilleurs délais et qu'un premier projet d'aménagement de cette parcelle puisse être travaillé afin de vous en faire une présentation à la rentrée. Les délais des entreprises qui interviendront pour cette démolition ne nous sont pas encore parvenus, et nous devons mener des procédures réglementaires avant démolition. Comme indiqué précédemment dès que ces éléments seront stabilisés, nous ne manquerons pas de vous en informer. »

Mails/Informations/signalements reçus par le Conseil de Quartier

Des conseils d'un riverain pour lutter contre la prolifération des moustiques

Les moustiques reviennent avec les jours de chaleur !

*Ensemble, faisons en sorte que les moustiques ne deviennent pas un calvaire comme chaque été depuis 2 ans ! Pour en limiter la prolifération, **il existe des gestes simples et efficaces** s'ils sont appliqués de manière collective et rigoureuse.*

- **Videz, au moins une fois par semaine**, les coupelles, les dessous de pots et de jardinières, les vases et tous les récipients, y compris ceux sur les rebords de fenêtre. Puis nettoyez-les

pour éliminer les larves. S'ils sont trop lourds à soulever, mettez du sable ou un mince filet d'huile dans le sous-pot, pour empêcher les larves de s'y développer.

Pas d'eau stagnante : retournez les récipients. Conseil antimoustiques 1

- Couvrez les bacs récupérateurs d'eau de pluie et autres réserves d'eau d'un tissu ou d'une voile anti-insectes aux mailles fines, sinon ils sont propices au développement des larves.

- Retournez l'arrosoir ou le seau qui ne servent pas tous les jours. Un fond d'eau stagnante suffit au moustique.

- Rentrez tout ce qui peut stocker l'eau dans le jardin ou sur la terrasse : les bâches, le pied de parasol, la brouette, les jouets...

- Jetez les vieux pneus, ramassez les fruits tombés et tous les objets inutiles susceptibles de stocker un minimum d'eau, qui traînent dehors.

- Occupez-vous de la piscine. Elle est peu propice à la ponte des moustiques si vous en profitez souvent, les moustiques préférant les eaux stagnantes. Si l'eau est rarement brassée, elle devient un lieu de reproduction parfait. Il faut alors la bâcher ou la chlorer régulièrement.

- Vérifiez fréquemment les rigoles d'eau usées et les gouttières. Lorsqu'elles sont obstruées, elles retiennent l'eau.

- Arrosez sans excès, pour ne pas créer des poches d'eau stagnante.

- Signalement d'une zone particulièrement accidentogène : la **voie carrossable face au Aldi de la place Général de Gaulle**. Une piétonne y a été renversée encore récemment. Cette zone fera sans doute l'objet d'une restructuration en même temps que la refonte de la galerie commerciale, mais à quel horizon ? Idem pour le passage piéton fantôme non achevé près du croisement Ernest Savart / Place Général de Gaulle

- Questionnement suite à un **cambriolage** d'un appartement situé rue du Moulin à Vent : les rues le long de l'A3 sont-elles moins sûres que les autres ? A-t-on des statistiques ?

- **Vitesse, surfréquentation de l'avenue Faidherbe et inutilité du dos d'âne**

Ce dos d'âne qui ne réduit aucunement la vitesse produit un vacarme effroyable au passage des poids lourds et les maisons sont fissurées par les vibrations. Des habitants ont alerté la mairie parfois très directement depuis plus de 2 ans mais sans réponse. A noter que cette rue fait l'objet de nombreuses constructions de logements collectifs ce qui génère un trafic intense des poids-lourds. Les déviations dues aux travaux n'aident pas. Si d'autres riverains souhaitent faire une action commune pour interpeller la mairie sur ces points précis, contactez le CDQ qui vous mettra en contact les uns et les autres, et accompagnera la démarche.

- **Diminution horaire La Poste la Noue**

Le personnel de la Poste de la Noue a communiqué sur de nouveaux horaires à venir faute de personnel. Celle-ci sera ouverte le matin jusqu'à midi et de 14h à 17h ou 17h30. Certains riverains s'inquiètent et trouvent cette diminution d'horaire dommageable pour les

nombreuses personnes qui venaient y chercher de l'assistance et, peut-être, du contact humain.

- Dégradations entre le 6 bis rue du Ruisseau (chantier) et l'angle rue des Caillots /bd Henri Barbusse

Forte recrudescence des tags depuis 3 mois et sentiment d'insécurité. Tirs de mortier réguliers, absence de patrouille, bris de vitres de voiture, agression. Si d'autres riverains souhaitent faire une action commune pour interpeller la mairie sur ces points précis, contactez le CDQ qui vous mettra en contact les uns et les autres, et accompagnera la démarche de saisir Loline Bertin, Adjointe déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne.

NB : La séance s'est tenue en présence des 2 élus de quartier Karine Poulard et Olivier Charles